



CHIFFRES CLÉS DE L'HÉBERGEMENT

D'URGENCE ET D'INSERTION ET D'ACCÈS AU LOGEMENT EN RÉGION OCCITANIE

ÉDITO

« L'Édito » est tout à la fois une introduction aux tableaux de bord de l'observation sociale des 13 SIAO d'Occitanie et une synthèse de « ce qu'il faut retenir » à l'échelle régionale.

L'Édito 2018 donne à voir les chiffres clés de l'observation sociale régionale issus des statistiques de l'activité des 13 SIAO en 2017. Pour la première fois à l'échelle de l'Occitanie, il est désormais possible de comparer les statistiques du millésime à celles de l'année antérieure. Pour un tiers des SIAO, les données

insertion ont été produites depuis l'application dédiée SI-SIAO (volet insertion/accès au logement). Dans le cadre de la généralisation du passage à SI-SIAO pour l'ensemble des départements de la région en 2018, le Club a engagé un travail collectif pour que le « cahier 2019 » soit entièrement conçu à partir des données disponibles dans l'application SI-SIAO. Les tableaux de bord, documents techniques, sont réunis, comme l'année précédente, dans un cahier unique, en deux volets distincts, l'un consacré à l'hébergement d'urgence et l'autre à l'hébergement d'insertion/accès au logement.

L'Édito et le cahier « unique » sont disponibles auprès des SIAO, des DDCS/PP et de la DRJSCS.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) constitue un élément structurant du « Service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». Le SIAO est, depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, le dispositif légal de la politique de prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, ou mal logées.

Le SIAO gère le « 115 » et assure les sept missions listées à l'article L345-2-4 du Code de l'action sociale et des familles :

- ✓ recenser toutes les places et logements (hébergement, résidence sociale, intermédiation locative)
- ✓ veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, psychique ; suivre le parcours des personnes jusqu'à la stabilisation de leur situation
- ✓ contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
- ✓ assurer la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement pour construire une offre structurante sur le territoire
- ✓ produire les statistiques du dispositif
- ✓ participer à l'observation sociale.

C'est dans le cadre de cette mission d'observation sociale que sont présentées les statistiques de cette synthèse. L'observation sociale est une question complexe et un sujet sensible. Le porteur de l'initiative devait être incontestable. Le Club régional des SIAO est apparu comme une disposition à même de garantir la double approche attendue :

- ✓ produire des statistiques d'activité fiables et pertinentes à l'échelle départementale et régionale
- ✓ élaborer des indicateurs de l'observation sociale en vue d'une analyse qualitative des données quantitatives produites.

Les connaissances ainsi produites sont utilisables par les collectivités territoriales, les acteurs associatifs, les services de l'État et par les professionnels de terrain pour **alimenter les processus décisionnels et transformer les pratiques.**

Ainsi, ces données ouvertes, disponibles d'observation sociale contribuent au **développement de la politique du Logement d'abord sur tout le territoire Occitanie.**

LES CHIFFRES CLÉS DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN RÉGION OCCITANIE*

1 215 000 demandes d'hébergement d'urgence sur 12 mois.

+18% entre 2016 et 2017 (182 000 demandes en 2016)



En 2017, 257 000 demandes sont parvenues au 115/SIAO dans les 13 départements d'Occitanie dont 215 000 concernaient une demande d'hébergement (soit 84% des demandes).

■ Les appels composés vers le 115 ne sont pas tous décrochés du fait de l'encombrement des lignes téléphoniques. Les **situations locales restent toutefois très contrastées** : en Haute-Garonne, seul un appel sur dix est décroché (164 000 décrochés), dans le Tarn-et-Garonne un quart des appels le sont (22 000 décrochés) et dans l'Hérault plus de neuf sur dix (59 000 décrochés). L'augmentation des demandes entre 2016 et 2017 est essentiellement concentrée sur quatre départements (Ariège, Aveyron, Gers et Hérault).

3 30 000 personnes différentes en demande en 2017. +8% entre 2016 et 2017 (28 000 personnes différentes en 2016)



■ Les demandeurs sont **en majorité (56%) des personnes isolées** (hommes et femmes). **Les familles avec enfants** représentent **plus d'un tiers (35%) des demandeurs**

sur la région. Ces proportions restent exactement les mêmes qu'en 2016. Sur la Haute-Garonne, comme en 2016, **les familles avec enfants** forment la catégorie la plus représentée.

■ Ce sont les **hommes (4/5)** qui constituent l'essentiel des demandeurs isolés. Les **personnes victimes de violences** représentent **plus de 4%** des personnes ayant formulé une demande d'hébergement d'urgence (soit 1 352 personnes différentes). Dans **la quasi-totalité des cas, il s'agit de femmes victimes de violences**. Les enfants qui accompagnent les adultes représentent près de la moitié des personnes concernées.

2 46% des demandes débouchent sur une attribution d'hébergement.

Le taux d'attribution en 2016 était de 38% (différentiel de 8 points)

■ La situation des départements est **très contrastée** puisque cette attribution varie à ses extrêmes de 73 points : 89% dans la Lozère contre 16% dans le Tarn.

■ Huit SIAO ont un taux d'attribution qui s'écarte nettement de la moyenne régionale. Il est, pour cinq d'entre eux (Gers, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales) presque le double de celle-ci (autour de 80%) et, pour trois autres (Haute-Garonne, Tarn et Gard) environ de la moitié (moins de 30% d'attributions).

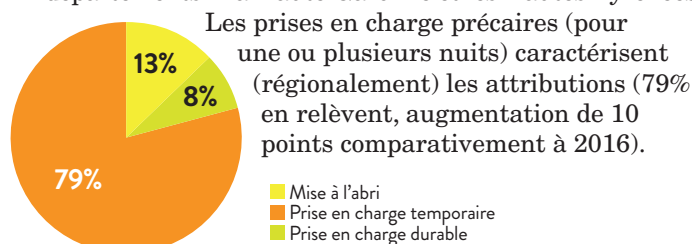
■ Les demandes des personnes isolées et des couples sans enfant débouchent, en moyenne régionale, plus souvent (près d'une fois sur deux) sur une attribution d'hébergement - comparativement aux autres ménages (une fois sur trois).

4 En majorité des non attributions par manque de place et des prises en charge temporaires.



■ Les motifs des non-attributions procèdent très majoritairement d'un manque de places ; en moyenne régionale 73%. Mais les situations ne sont pas homogènes: ce sont principalement le manque de places adaptées dans quatre départements (Ariège, Hérault, Lozère et Tarn) et «d'autres motifs» dans deux autres (Lot et Pyrénées Orientales) qui expliquent les non attributions (respectivement 10% et 14% en moyenne régionale). Par exemple, sur l'Aveyron, il n'y a pas de place sans limitation de durée, celles-ci sont attribuées pour 1 à 7 nuits avec possibilité de prolongation.

■ Les prises en charge durables représentent 8% des attributions (baisse de 7 points comparativement à 2016), soit presque deux fois moins que les mises à l'abri (13%) qui sont concentrées principalement sur deux départements – la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées.



LES CHIFFRES CLÉS DE L'HÉBERGEMENT D'INSERTION/ACCÈS AU LOGEMENT EN RÉGION OCCITANIE*

1 15 500 demandes d'hébergement d'insertion/accès au logement qui représentent 17 700 personnes.

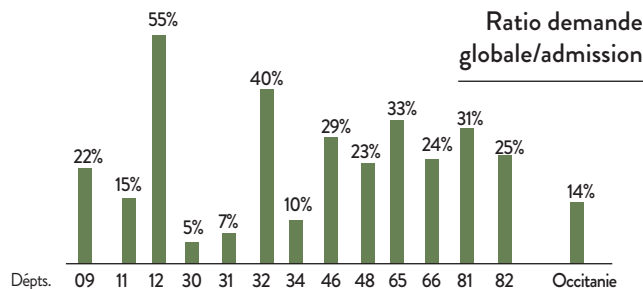
■ 11 500 nouvelles demandes d'hébergement d'insertion/accès au logement ont été saisies par les SIAO de la région en 2017 (11 522 précisément), dont plus de 50% sur les seuls départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault. **Entre 2016 et 2017, les demandes nouvelles ont augmenté de 7% sur l'ensemble de l'Occitanie (soit 737 demandes).** En cumulant les presque 4 000 demandes issues des années antérieures encore actives, la demande globale 2017 avoisine donc les **15 500 demandes**.

■ Ces 11 500 demandes représentent 10 800 ménages différents (+9%) composés de 17 700 personnes (+7%) - 9 900 ménages différents et 16 500 personnes en 2016. En moyenne, le taux de renouvellement d'une demande sur la même année reste faible (1,09 demande par ménage).

2 68% des demandeurs sont des personnes isolées à faibles ressources

■ Globalement, les **personnes isolées (68%) restent majoritaires** dans les profils des demandeurs sur l'ensemble des départements. Ce taux est supérieur de +10 points pour l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne et +12 points pour le Lot (80%).

■ **Les familles monoparentales** représentent la seconde typologie majoritaire avec 20% des situations. Cette typologie est particulièrement représentée sur les départements de l'Ariège (25%), de l'Hérault (22%) et de la Haute-Garonne (23%). Si les familles avec enfants ne représentent que 7% des situations à l'échelle régionale, cette typologie de demandeurs est plus particulièrement présente dans les départements du Gard (10%), du Gers (13%) et la Lozère (9%).



3 Un effet d'entonnoir de l'évaluation à l'admission qui se traduit par 14% de réponses positives

■ À l'échelle de l'Occitanie, **1 demande sur 7 aboutit positivement** (1/5 en 2016). Avec 5% et 7%, les ratios du Gard et de la Haute-Garonne se situent bien en deçà de la valeur régionale. La baisse globale s'explique également du fait de la baisse des admissions sur l'Hérault.

■ Cinq familles d'évaluateurs sociaux de la demande se distinguent régionalement et à des intensités diverses selon les départements : les CCAS et CD, les opérateurs d'hébergement, les SIAO en direct, les SAO et accueils de jour ainsi que les opérateurs de soins et de santé. Cette relative hétérogénéité est liée aux dynamiques locales de coopération et aux choix locaux concernant la réalisation de l'évaluation sociale.

■ Le dernier quart des admissions se répartit entre les autres dispositifs. L'offre HI/accès au logement à la main des SIAO impacte naturellement ces admissions. Ainsi, en Lozère, il n'existe pas de dispositif de type « résidence sociale ». Les mesures d'IML et d'AVDL ne font pas partie de l'offre à la main des SIAO sur tous les départements. Leur volumétrie reste très variable (par exemple en 2017, 35 mesures IML ont été attribuées par le SIAO dans l'Aude pour aucune mesure AVDL ; sur les Hautes-Pyrénées, aucune mesure IML n'a été attribuée par le SIAO, en revanche 7 mesures AVDL l'ont été).



81% des places d'hébergement d'urgence restent « précaires »

■ **Les places d'urgence à la main des SIAO sont regroupées sous six grandes catégories :** les places fléchées pour les femmes victimes de violences (FVV), les places dédiées (urgence) en CHRS, les places en CH-U (centre d'hébergement d'urgence), les places de stabilisation lorsqu'elles relèvent de l'accueil d'urgence, les nuitées d'hôtel converties en nombre de places sur l'année et les « autres mises à l'abri ».

■ **La quasi totalité des places (96%), au titre de l'hébergement d'urgence, sont à la main des SIAO (4 217 sur 4 556).** Plus d'un SIAO

sur deux (7 sur 13) dispose de l'ensemble des places locales. Lorsqu'on observe un écart, celui-ci provient, par ordre d'importance, des mises à l'abri, des CH-U et des nuitées d'hôtel.

■ Parmi les 4 217 places d'hébergement d'urgence à la main des SIAO, **38% relèvent de centres d'hébergement d'urgence** (CH-U non conventionnés au titre de l'aide sociale) – dans des proportions qui varient selon les territoires (de 22% pour la Haute-Garonne à 88% pour le Gard). **4/5ème des places (81%, nuitées d'hôtel et mises à l'abri incluses) ressortent d'une logique d'hébergement précaire.**



Un faible taux régional de places en résidence sociale « à la main » des SIAO

■ Les places d'insertion/accès au logement à la main des SIAO sont regroupées sous **cinq grandes catégories :** les places dédiées en CHRS, les places de stabilisation lorsqu'elles relèvent de l'accueil d'insertion (9 départements), les places en chambres ou logement bénéficiant d'un financement ALT, les places en résidence sociale et les places en pension de famille.

■ **Les places de l'hébergement d'insertion/accès au logement ne sont pas exclusivement à la main des SIAO.** Sur la région, 66% des places le sont (soit 2/3), et 7 SIAO (Ariège, Aude, Gard, Lozère,

Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne) disposent de l'ensemble des places sur leur département.

■ La faiblesse relative du taux régional s'explique notamment par la très faible part des places en résidence sociale à la main des SIAO d'Occitanie (12% des 3 317 places existantes, 8% en 2016).

■ Parmi les 6 003 places d'hébergement d'insertion/accès au logement à la main des SIAO, **32% relèvent de CHRS et 34% de places conventionnées ALT.** Ces deux dispositifs représentent donc 2/3 des places. Presque un quart des places (23%) correspond à des places en pensions de famille. Les places de stabilisation (5%) et en résidences sociales (7%) restent peu nombreuses au regard des autres types de places « à la main » des SIAO.

Le Club des SIAO Occitanie en quelques mots

- ✓ Une communauté de travail à ce jour de 100 personnes
- ✓ Des partenaires : DGCS, DIHAL, SPIP, ARS, référent régional RGPD, PASS...
- ✓ Des travaux d'observation sociale depuis 2013
- ✓ Des chantiers en 2018 : missions/moyens des SIAO, groupe des utilisateurs SI-SIAO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SIAO et DDCCS/DDCSPP des treize départements,
CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées),
DRJSCS Occitanie avec l'appui de 

Septembre 2018 / Contact : Sylvie Tavier - sylvie.tavier@jscs.gouv.fr